

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 19 janvier 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 12/01/2024

Présents : 16

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 4

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

*L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Didier VORDY, Marc FIDEL

**Représentés:** Christian BIES par Olivier ROUBICHON-OURADOU, Thierry CAZALS par Elisabeth DAUZAT, Mariette COMBES par Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

**Présents non votants :**

**Excusés:** Daniel BARTHES, Catherine COMBES, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

**Absents:**

**Objet: Procès-verbal du Comité syndical du 15 décembre 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS et le QUINZE DÉCEMBRE à 14 h, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles se sont réunis à la Salle du conseil de la Mairie de Cessenon-sur-Orb.

**Présents :** J.ARCAS (CdC Du Minervois au Caroux), JN.BADÉNAS (CdC Sud Hérault), D.BARTHES (CdC Les Avant-Monts), F.BOUTES (CdC Les Avant-Monts), L.BRUNET (CdC Sud Hérault), M.COMBES (CdC Grand Orb), B.FALCOU (CdC Du Minervois au Caroux), D.GALTIER (CdC Les Avant-Monts), M.GIL (CdC Les Avant-Monts), K.MESQUIDA (Conseil départemental), P.POLARD (CdC Sud Hérault), MP.PONS (Conseil Départemental), O.ROUBICHON-OURADOU (CdC Grand Orb), S.SAUR (Conseil départemental), J.SOULIGNAC (CdC Du Minervois au Caroux), B.TÉROL (CdC Les Avant-Monts), C.SONZOGNI (CdC Du Minervois au Caroux).

**Représentés :** C.BIÈS (CdC Grand Orb) par O.ROUBICHON-OURADOU, C.COMBES (CdC Sud Hérault) par J.ARCAS, JL.FALIP (Conseil Départemental) par MP.PONS, JL.LAFAURIE (CdC Grand Orb) par M.COMBES, S.TOLUAFÉ (CdC Grand Orb) par O.ROUBICHON-OURADOU.

**Présent non votant :** P.CABROL (CdC Du Minervois au Caroux).

**Excusés :** J.CABROL (CdC Du Minervois au Caroux), T.CAZALS (CdC Sud Hérault), E.DAUZAT (CdC Sud Hérault), J.GARCIN-SAUDO (Conseil Départemental), V.GAUDY (Conseil Départemental), ML.GÉRONIMO (CdC Grand Orb), A.IMBERT (Conseil Départemental), M.LORENTE (CdC Les Avant-Monts), C.MORGO (Conseil Départemental), M.PASSIEUX (Conseil Départemental), P.VIDAL (Conseil Départemental), D.VORDY (CdC Du Minervois au Caroux).

**Assistaient également à la réunion :** S.HERPSON (Pays HLV), A.GALIBERT (Pays HLV), JP.MATÉO (Pays HLV), O.BARTHELEMY (Pays HLV), C.ROGER (Pays HLV), K.ORENGO (Pays HLV), A.BOISARD (Pays HLV), C.REVAUX (Pays HLV).

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 14 h en rappelant les réunions les plus importantes qui se sont tenues depuis le dernier Comité syndical :

**1 Bureau** s'est tenu préparatoire au Comité syndical le 8 décembre dernier à Cessenon-sur-Orb.

**Trois comités de pilotage** se sont tenus depuis le dernier Comité syndical du 17 novembre :

Le 30 novembre :

- COPIL Opération façades à Magalas.
- Le 14 décembre :
- COPIL DDTE à la CDC Grand Orb
- COPIL Réals/Orb à Cessenon-sur-Orb.

Par ailleurs :

29 novembre - Forum Chambre d'agriculture à Cabrerolles  
 6 décembre – Réunion OGS avec le Sous-préfet à Béziers  
 8 décembre – Ateliers Sites et Cités remarquables à Saint-Chinian  
 8 décembre – Webinaire mobilité Aveyron en visioconférence.

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser :

- à retirer le rapport n° 6 « Habitat : convention avec les Communautés de communes / Pays » qui sera reporté au prochain Comité syndical
- à modifier le rapport n° 13 « Pôle de pleine nature 2023-2027 Montagnes du Caroux »
- à ajouter une Motion relative aux rave party dans le territoire.

L'assemblée autorise à l'unanimité ces modifications.

L'ordre du jour est abordé :

**2023-15-12-01** **Approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 17 novembre 2023, rapport présenté par Jean ARCAS** : le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2023 n'appelant pas de commentaire est adopté à l'unanimité.

**2023-15-12-02** **Débat d'Orientation Budgétaire, rapport présenté par Jean ARCAS** : le Comité syndical acte le Débat d'Orientation Budgétaire permettant la mise en œuvre de la politique contractuelle territoriale, de développement et d'attractivité, de cadre de vie durable et d'habitat.

Concernant le développement et l'attractivité territoriale, le Pays se propose d'intervenir sur l'économie agricole et alimentaire avec la mise en œuvre et l'animation du Projet Alimentaire Territorial autour de l'accès au foncier, des circuits de proximité, de la commercialisation et des productions locales et d'un volet social en partenariat avec le Département.

Le Pays mettra également en œuvre le label Vignobles et Découvertes avec la poursuite de son plan d'actions.

L'animation du Pays d'art et d'histoire sera également un axe important, ainsi que l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » avec une année 2024 qui permettra l'élaboration du dossier de candidature au label Grand Site de France.

Concernant la politique de l'habitat, il s'agira de mettre en œuvre le Programme d'Intérêt Général avec l'action d'accompagnement « Colorons le Pays ».

Labellisé Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, le Syndicat mixte est inscrit dans la démarche TEPOS (Territoire à Énergie POSitive) et s'engage notamment dans l'animation du Guichet Renov'Occitanie et dans l'accompagnement du Conseil en Énergie Partagé pour réaliser des diagnostics du patrimoine public.

Concernant le cadre de vie durable, le Syndicat mixte s'attachera à terminer le Plan de Mobilité Simplifié Écologique et Solidaire. Retenu par l'AMI « Adapter son territoire aux changements climatiques », une mission d'étude sera conduite sur le territoire sur cette thématique.

Le Pays porte un second Contrat Local de Santé qui développera ses axes avec une animation spécifique sur le Conseil Local de Santé Mentale.

Après avoir été retenu comme Pôle de pleine nature, le Pays accompagnera la mise en œuvre de la stratégie des « Montagnes du Caroux ».

Concernant les Politiques contractuelles, le Pays assure le rôle d'entraîneur, d'animateur et de coordonnateur des politiques contractuelles du territoire. Il assure également la conduite des missions d'ingénierie auprès de ses partenaires, sous forme d'assistance technique, administrative et financière auprès des acteurs locaux, porteurs de projet tant publics (communautés de communes, communes) que privés (associations locales, groupements professionnels, ...).

#### Europe : LEADER/FEADER 2023-2027

Ce programme porte sur l'atténuation et l'adaptation aux dérèglements climatiques, sur l'amélioration des conditions de mobilité, sur les problématiques de santé, sur la reprise des exploitations agricoles et la diminution des surfaces en friche, sur le maintien du tissu économique et sur l'amélioration du cadre de vie.

#### Europe FEDER-FSE 2021-2027

Ce programme porte sur cinq grandes thématiques :

- Améliorer le cadre de vie des habitants ;
- Lutter contre la désertification médicale ;
- Développer l'hébergement d'urgence, à destination des populations fragiles et marginalisées ;
- Développer les équipements culturels, touristiques et de loisirs pour tous ;
- Moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales et/ou en travail social et d'éducation supérieure.

En tant que territoire organisé, le Pays accompagnera les maîtres d'ouvrages du territoire pour mobiliser des fonds s'insérant dans les thématiques citées ci-dessus.

#### État : Contrat de Relance et de Transition Écologique 2021-2026

Le Pays accompagne, met en œuvre et anime le Contrat de Relance et de Transition Écologique par un accompagnement méthodologique et technique des projets structurants, ainsi que le suivi du dispositif des Petites Villes de Demain. Il co-élabore également le programme opérationnel annuel.

#### Région : Contrat territorial Occitanie 2022-2028 avec le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Le Pays accompagne, met en œuvre et anime le contrat par un accompagnement méthodologique et technique des projets structurants, ainsi que le suivi du dispositif des bourgs-centres. Il co-élabore également le programme opérationnel annuel. Le Pays identifiera durant l'année les projets pouvant faire l'objet de fiches d'expérimentation à proposer à la Région.

Le budget total du Pays Haut Languedoc et Vignobles, fonctionnement et investissement s'élèvera donc pour 2024 à la somme de : **3 502 838 €** contre **3 457 542 €** en 2023. Le comité syndical prend acte du débat d'orientation budgétaire 2024.

**2023-15-12-03** Délibération autorisant le Président, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent), rapport présenté par Jean ARCAS : afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services avant le vote du budget primitif 2024, le Comité syndical adopte une ouverture par anticipation de 57 522 € sur l'article 20422 et de 5 281.50 € sur l'article 21838. Le Comité syndical valide à l'unanimité cette décision.

**2023-15-12-04** Habitat : Programme d'Intérêt Général 3 – suivi animation 2024, rapport présenté par Francis BOUTES : le Programme d'Intérêt Général s'inscrit dans un environnement différent qui prend en compte l'articulation avec le Guichet unique Renov'Occitanie ainsi qu'avec les Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT).

- Le guichet unique est la porte d'entrée pour l'accompagnement des ménages concernés par la rénovation énergétique, 40 % des demandeurs relèvent d'une prise en charge dans le cadre de l'Anah.
- Les cinq communes engagées dans une ORT pourront bénéficier d'un avenant spécifique au PIG en cours si elles souhaitent co-financer les aides de l'ANAH. Il s'agit de Bédarieux, Magalas, Saint-Chinian, Olonzac et Saint-Pons de Thomières.

Ce programme couvre l'ensemble du territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles sur la période 2022/2027 avec pour ambition la rénovation de :

- 120 logements locatifs ;
- 1 250 Logements de propriétaire occupants ;
- 5 copropriétés soit 20 logements.

Les moyens mis à disposition du Programme d'Intérêt Général 3 sur les 5 ans :

- Une enveloppe ANAH d'aide aux travaux de 14 900 000 € ;

- Une enveloppe ANAH pour soutenir l'ingénierie de 1 205 600 € ;
- Une enveloppe départementale d'aide aux travaux de 1 491 000 € qui vient soutenir la politique de l'ANAH ;
- Une enveloppe départementale pour soutenir l'ingénierie de 494 414 €.

Par ailleurs, le Comité syndical valide l'avenant de la convention avec l'ADIL pour la somme totale de 11 993.80 €. Le suivi animation sera poursuivi en régie. Le comité syndical valide à l'unanimité les objectifs et le suivi animation en régie de l'opération. Il est adopté également à l'unanimité la convention avec l'ADIL.

**2023-15-12-05 Habitat : Colorons le Pays, rapport présenté par Francis BOUTES :** l'opération «Colorons le Pays», opération d'accompagnement de la politique de l'habitat, est engagée depuis juillet 2008. Après 14 ans de fonctionnement, toutes les communes ont adhéré à cette opération optionnelle qui nécessite la définition d'un périmètre d'intervention uniquement autour du centre ancien du bourg-centre.

L'enveloppe annuelle nécessaire pour la poursuite de cette opération s'élève à 100 000 € de subventions dont 50 000 € seront sollicités auprès du Département de l'Hérault et 50 000 € auprès des Communautés de communes. Le montant des travaux étant évalué à 300 000 €. Le Comité syndical valide cette demande de subventions à l'unanimité.

**2023-15-12-06 Motion relative aux rave party dans le territoire, rapport présenté par Jean ARCAS :** les élus du Comité syndical adoptent à l'unanimité une motion demandant aux autorités compétentes la mise en œuvre de moyens suffisants afin de mettre fin à ces événements organisés sans autorisation ni déclaration préalable.

**2023-15-12-07 Développement durable : Guichet Rénov'Occitanie 2024, rapport présenté par Marie-Pierre PONS :** la convention d'objectifs 2021-2023 relative au fonctionnement du guichet unique de la rénovation énergétique sera prolongée d'une année supplémentaire et prévoit le dépôt d'une demande de financement auprès de la Région Occitanie. Les financements correspondent à des subventions spécifiques de fonctionnement incluant les frais de personnels, de communication, de formation et d'animation pour un coût total de l'opération qui s'élève à 110 950,00 € TTC. Dont le cofinancement de 77 196 € sera sollicité auprès de la Région Occitanie, l'autofinancement de 33 754 € sera porté par le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Le Comité syndical valide cette demande à l'unanimité.

**2023-15-12-08 Développement durable : animation du service de Conseil en Énergie Partagé 2024-2026, rapport présenté par Marie-Pierre PONS :** le Pays Haut Languedoc et Vignobles déploie depuis novembre 2020 un service d'accompagnement des collectivités à la réduction des consommations d'énergie du patrimoine public. Le coût de l'opération s'élève à 148 679,65 € dont les cofinancements suivants seront sollicités auprès de l'État (Fonds vert) à hauteur de 67 500 € et de l'Europe Leader à hauteur de 50 000 €. La part d'autofinancement à hauteur de 31 179,65 € sera portée par le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Le Comité syndical valide cette demande à l'unanimité.

**2023-15-12-09 Santé : Contrat Local de Santé – Contrat Local de Santé Mentale – Budget 2024, rapport présenté par Martine GIL :** en 2024, le coût de la coordination et de l'animation du CLS est estimé à 64 044 € dont le cofinancement de l'ARS est sollicité à hauteur de 30 000 €, l'autofinancement de 34 044 € sera porté par le Pays Haut Languedoc et Vignobles. Par ailleurs, l'ARS interviendra à hauteur de 20 000 € pour accompagner la mise en œuvre des actions du Conseil Local de Santé Mentale. Le Comité syndical adopte à l'unanimité ces demandes.

**2023-15-12-10 Patrimoine : coordination d'un projet collectif de recherche (PCR) sur le patrimoine hydraulique, rapport présenté par Marie-Pierre PONS :** dans le cadre du Pays d'art et d'histoire, la mission d'inventaire propose de s'engager sur un projet collectif de recherche qui rassemblera différents chercheurs. Le PCR offrira un état des lieux des édifices et aménagements présents sur le territoire. Ces éléments pourront servir à la structuration d'une politique concertée de sauvegarde et de mise en valeur de ces sites, souvent situés dans des environnements naturels fragiles, impactés par la pratique de nouveaux usages (promenade, baignade, pêche, activités de pleine nature...). Le coût de l'opération s'élève à 1 700 € TTC dont les cofinancements suivants seront sollicités à hauteur de 1 200 € de l'État et de 500 € de la Fédération des moulins de France. Le Comité syndical valide à l'unanimité

l'opération et son plan de financement. Francis BOUTES souligne l'importance d'aborder les projets sous un angle d'équilibre territorial.

**2023-15-12-11 Patrimoine : « Paysages culturels », une action pré-figurative du futur CIAP, rapport présenté par Marie-Pierre PONS** : afin de répondre à un enjeu de sauvegarde, de valorisation et de promotion de l'architecture et du patrimoine, naturel et culturel, le Pays d'art et d'histoire, élabore un projet global de valorisation autour de la notion de « Paysages culturels », en préfiguration de la création du futur Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP). Ce projet « Paysages culturels » se décline en différentes actions et livrables : Production de contenus multi-médias (vidéos, captations témoignages et sons...), Politique éditoriale (éditions « parcours », exposition itinérante...), Action culturelle (prestations animations). Le coût total de l'opération s'élève à 58 536 € TTC, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès de l'État (DRAC) pour 15 000 € (sous réserve), et de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour 31 828.80 €. Le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de 11 707.20 €. Le Comité syndical valide l'opération à l'unanimité.

**2023-15-12-12 Projet Alimentaire Territorial : agir ensemble pour une alimentation sociale et solidaire, rapport présenté par Marie-Pierre PONS** : dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, l'opération consistera à « Agir ensemble pour une alimentaire sociale et solidaire » dont la DRAAF nous propose un conventionnement à hauteur de 58 920 € pour un projet de 149 473,20 € ; il sera sollicité des cofinancements à hauteur de 20 000 € pour le département de l'Hérault et de 40 658 € pour l'Europe. L'autofinancement de 29 894,64 € sera porté par le Pays Haut Languedoc et Vignobles. Le Comité syndical valide à l'unanimité l'opération et son plan de financement.

**2023-15-12-13 Pôle de pleine nature 2023-2027 « Montagnes du Caroux », rapport présenté par Marie-Pierre PONS** : dans le cadre de l'appel à projets Massif central / Pôles de nature 2023-2027, le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles a candidaté sur les communes du périmètre Massif central plus Roquebrun. Ces communes se situent au sein des Communautés de communes Grand Orb et Du Minervois au Caroux. Le Pays Haut Languedoc et Vignobles sera le chef de file de la démarche et portera le poste d'animation, en accord avec les Communautés de communes et le comité de pilotage. Le volet touristique du Pôle de pleine nature sera piloté par les Communautés de communes / Offices de tourisme. Une convention est en cours d'élaboration. Le budget prévisionnel pour trois ans d'animation et de mise en œuvre du Pôle de pleine nature « Montagnes du Caroux » est estimé à 152 566,41 € pour lequel les cofinancements suivants seront sollicités auprès de l'État à hauteur de 61 408 €, du Programme européen Leader à hauteur de 60 645,22 €. Le solde de 30 513,19 € sera à la charge du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Le Comité syndical valide à l'unanimité la demande de subvention.

Kléber MESQUIDA remercie les services du Pays et le Président au service du territoire qui permettent la mise en œuvre de projets à haute valeur ajoutée en termes de développement économique et de cohésion territoriale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30.

